



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Droits de timbre

Question écrite n° 39084

Texte de la question

M Claude Labbe appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur la situation des jeunes chomeurs qui souhaitent s'inscrire a un concours d'Etat. Certains des interesses n'ayant jamais recu aucune prestation et n'ayant jamais exerce un travail salarie autre que tres episodiquement pendant les periodes de vacances scolaires et ne beneficiant d'aucune ressource se trouvent dans l'obligation de payer des droits de timbres a chaque fois qu'ils posent leur candidature a un concours d'Etat. Compte tenu des difficultes de ces jeunes qui font les efforts necessaires pour trouver un emploi, il demande s'il serait possible de les exonerer de ces droits de timbres.

Données clés

Auteur : [M. Labbe Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39084

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1601